

**NOTES POUR L'ALLOCUTION DE**  
**M<sup>e</sup> GAETAN LEMOYNE**  
**PRÉSIDENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**21 MAI 2004**

- **Bonjour à tous,**
- Je voudrais d'abord remercier le président du Conseil, M. Jean-Paul Dutrisac, pour l'opportunité qui m'est donnée de venir vous rencontrer.
  
- Je suis bien content d'être parmi vous aujourd'hui et je salue ceux que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer tout à l'heure. Je voudrais vous faire partager en quelques minutes :
  - mon bilan des 5 derniers mois, soit depuis le début du mois de décembre ;
  - et certaines orientations qui se dessinent par rapport aux préoccupations que vous avez portées à notre attention.

### **Abordons d'abord le bilan :**

Vous vous souviendrez que, lors de mon passage ici le 5 décembre, je vous avais fait part de mon intention :

- de faire progresser les dossiers dans un contexte de continuité ;
- d'être à l'écoute de vos préoccupations pour établir les priorités d'action de l'Office.

J'ai le plaisir de vous souligner aujourd'hui que j'ai eu l'occasion de rencontrer les 45 ordres professionnels au moins une fois.

Les échanges ont été fructueux et j'ai apprécié votre ouverture. Je voudrais donc profiter de l'occasion pour vous remercier chaleureusement de même que vos principaux collaborateurs et collaboratrices pour votre disponibilité et la qualité de nos échanges.

J'ai constaté qu'on était bien préparé de part et d'autre pour faire de ces rencontres une véritable séance de travail dans un cadre de respect et de confiance mutuels.

Encore une fois, je l'ai vivement apprécié.

Qu'est ce qu'on peut retirer de ces rencontres ?

- 1) Elles ont permis, dans plusieurs cas, de faire progresser des dossiers de nature courante plus rapidement en permettant une meilleure compréhension des objectifs poursuivis – disons, meilleure ligne de communication. - Par exemple, quant au cheminement des règlements en traitement à l'Office.
  
- 2) Les échanges ont pu porter également sur l'opportunité de reprendre les travaux dans certains secteurs, et, le cas échéant, sur les modalités de fonctionnement suggérées par l'Office. Il s'agit, par exemple, de la mise sur pied du groupe de travail en santé mentale ou du Comité d'experts qui se penchent sur la modernisation du champ d'activité des ingénieurs, dont je vais vous parler dans quelques minutes.

3) En ce qui regarde les dossiers qui vont nécessiter un examen plus approfondi, il a été possible d'identifier les enjeux et de mieux encadrer les préoccupations d'un ordre en particulier ou des ordres concernés dans un même secteur d'activités. L'Office est ainsi mieux outillé pour y donner suite et rencontrer les besoins de toutes les parties intéressées.

Bref, je retire de cette opération un bilan très positif et je vais vous préciser dans quelques instants quelles suites vont y être données.

Poursuivant le bilan, vous vous souviendrez sans doute que j'avais abordé le 5 décembre une série de dossiers qui retiendraient l'attention de l'Office, de façon prioritaire.

Je ne reprendrai pas cette longue liste, mais je suis en mesure de vous confirmer que la très grande majorité de ces dossiers ont progressé de façon intéressante :

Par exemple :

Suivi des recommandations du 2<sup>e</sup> rapport du Dr Bernier

- *Volet santé mentale et relations humaines :*

Un groupe de travail a été mis en place sous la présidence du Dr Jean-Bernard Trudeau ; il a déjà tenu plus de 4 réunions en plénière et des sessions de travail ont lieu à chaque semaine.

On constate un très bel esprit d'équipe et le tout se déroule de façon harmonieuse. Vous avez identifié les bons experts pour participer à cet exercice. On devrait tous en récolter de très bons résultats. Vous serez en mesure de porter vous-même un jugement sur l'état d'avancement des travaux à l'occasion de la première rencontre d'échanges et de validation avec les ordres concernés (fin mai et début juin).

- Volet secteur privé :

Comme je vous l'ai souligné, les échanges ont permis de mieux connaître les enjeux et on se prépare. Je vous en reparle au niveau des orientations.

Révision du champ de pratique des ingénieurs :

Un comité d'experts composé d'ingénieurs et de technologues a été formé et les travaux vont bon train. D'ailleurs, la rencontre de cette semaine a donné lieu à la présentation de la méthode d'analyse proposée par l'Office. Cette approche permet de dégager des pistes de réflexion fort prometteuses qui pourraient même servir dans d'autres secteurs d'activités.

### Exercice en société :

Vous savez maintenant que le règlement sur l'exercice en société élaboré par le Barreau est maintenant en vigueur. D'autres règlements sont en processus d'adoption, en fait plus d'une dizaine. L'Office joue un rôle pro-actif auprès du Ministre pour faire progresser ces dossiers.

### Nomination des présidents et présidentes de comité de discipline :

En regard des réserves que l'on entend quant à la crédibilité du système disciplinaire sous la responsabilité des ordres professionnels, j'ai profité de la nomination des nouveaux présidents, au début de décembre, pour mettre en place une session d'accueil et des sessions de formation/échanges sur une base régulière pour leur offrir un meilleur soutien et ainsi, améliorer la qualité du processus. La première rencontre s'est tenue au début du mois de janvier et une autre est prévue le 3 juin.

Un président de Comité plus expérimenté a été également désigné pour fournir aux nouveaux présidents les conseils requis dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions – une sorte de mentor - et l'Office en assume les honoraires.

### 30e anniversaire du système professionnel :

Nous serons heureux de participer aux activités du CIQ. Je vous avais indiqué que l'Office préparerait une activité sous le thème de l'éthique. Je ne suis pas en mesure de vous en confirmer la date aujourd'hui, mais simplement vous dire que les travaux de réflexion se poursuivent. (date cible : Automne)

### Les chantiers 1 et 2 portant sur l'allégement réglementaire, l'inspection professionnelle et la discipline :

Je l'ai gardé pour le dessert – j'en entends beaucoup parler - je suis conscient que la révision du Code est au cœur de vos préoccupations.

Vous n'avez pas à être inquiets mais j'ai manqué de temps, comme je l'ai indiqué à certains, pour être en mesure de recommander au ministre avec une certaine assurance toutes les recommandations qui ont été retenues par les groupes de travail. Par ailleurs, pour réaliser ce mandat, vous comprendrez aisément que pour le président de l'Office, ça prend un peu de « vécu » et honnêtement, on ne peut pas s'attendre à faire progresser un tel dossier après deux ou trois mois à l'Office.

Ceci ne nous a pas empêché de proposer au ministre le projet de loi 41 étant donné l'urgence des préoccupations soulevées. Toutefois, je fais appel à la collaboration et au soutien des ordres professionnels pour éviter la multiplicité des demandes de modifications particulières au Code et à leurs lois particulières pour nous permettre de faire progresser la révision d'ensemble du Code des professions.

Par ailleurs, je ne vous cacherais pas que l'arrivée d'un nouveau ministre est un moment propice pour faire cheminer un tel dossier.

Je terminerais ce bilan en y ajoutant certains dossiers qui ont nécessité un certain investissement de temps et qui ne faisaient pas partie de la liste du 5 décembre :

- Poursuite des travaux en matière de vérification publique
- Règlement sur la formation continue obligatoire
- Projet de loi 41, dont on vient de parler
- Amorce de visites des milieux de formation pour être en mesure de mieux comprendre la dynamique de formation de certains secteurs. Par exemple, le secteur bucco-dentaire : on s'est donc rendu au CEGEP Edouard-Montpetit pour constater ce qui se faisait dans les programmes suivants : hygiène dentaire – denturologie et techniques dentaires ; (en juin, on sera à l'Université de Montréal pour les dentistes).

- Participation à des remises de diplômes et assemblées générales de plusieurs ordres.
- Enfin, briefing du nouveau ministre et Commission parlementaire de 2 heures, le 5 mai dernier.

Quelques mots sur les premiers contacts avec le ministre :

Il s'est montré réceptif, très intéressé et ouvert. Très simple dans son approche. Je suis confiant qu'il apportera tout le soutien voulu aux demandes du système professionnel.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'il va privilégier les « consensus » pour faire avancer les dossiers. Toutefois, ça ne l'empêchera pas de décider. Vous avez sans doute entendu ses propos en Commission parlementaire. Il peut déjà avoir son point de vue sur certains dossiers puisqu'il a participé à plusieurs Commissions parlementaires, par le passé, ou encore, il a eu l'occasion de s'impliquer dans plusieurs dossiers concernant certains ordres professionnels.

**Au niveau des orientations de l'Office pour les prochains mois, prochaines années.**

À quoi peut-on s'attendre ?

- 1) D'abord, comme vous pouvez le constater, l'Office a déjà beaucoup de dossiers d'importance qui évoluent en parallèle. Ces travaux vont évidemment se poursuivre et vont s'échelonner sur plusieurs mois.

On pense :

- Santé mentale et relations humaines ;
- Révision du champ d'activités des ingénieurs ;
- Vérification publique ;

auxquels il faut ajouter à brève échéance :

- la révision du Code des professions  
(Chantiers I et II)

- 2) Quelques aspects du plan d'action ministériel de modernisation du système professionnel n'ont pas encore été abordés. On doit donc prévoir, notamment, le suivi des recommandations du 2<sup>e</sup> Rapport du groupe Bernier – volet secteur privé.

- 3) De plus, les rencontres avec tous les ordres professionnels se voulaient un exercice d'échanges en vue d'évaluer les préoccupations et les besoins de l'ensemble des ordres.

Il reste maintenant à tracer un bilan de ces rencontres et à élaborer un plan d'action en collaboration avec les membres de l'Office - Je profiterais de l'occasion pour souligner leur soutien et leur implication - pour y donner suite dans le cadre d'un exercice de planification stratégique pour les années 2005-2008.

J'espère être en mesure de vous faire part de nos orientations en septembre.

Cependant, non seulement les priorités en raison du nombre, de la qualité et de l'intérêt des sujets identifiés, ne sont pas évidentes à établir, mais les ressources en poste à l'Office (et je souligne en passant leur grand professionnalisme et leur disponibilité) vont nous imposer certaines limites quant au nombre de dossiers d'envergure qui peuvent être traités en même temps, sans remettre en question la qualité de traitement des dossiers à caractère régulier. C'est pourquoi, votre collaboration est nécessaire.

Au surplus, il faut se garder une certaine marge de manœuvre pour les imprévus ou les projets qui risquent de renaître.

À titre d'exemple, l'annonce faite par la ministre Courchesne de déposer sous peu un projet de loi similaire au P.L. 122 qui aurait pour effet d'assujettir les ordres professionnels au régime général d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

On peut penser également que l'Office va être sollicité pour aider à la progression des discussions, par exemple, entre les CA, CGA et CMA quant aux modalités de regroupement en conformité avec le Code des professions et la réglementation afférente.

Il en est de même pour le dossier de l'assurance - responsabilité. Vous le savez, il s'agit d'un dossier important dont l'enjeu est majeur pour la crédibilité du système professionnel. Du temps devra donc y être investi.

Enfin, l'Office est sollicité régulièrement pour la création de nouveaux ordres professionnels. On se rappellera notamment que la création d'un ordre des enseignants est toujours annoncée comme étant un projet de loi qui devrait être déposé l'automne prochain, selon les indications fournies par le ministre en Commission parlementaire.

Donc, il va falloir être imaginatif, mais je suis confiant car je sais pouvoir compter sur votre collaboration. Vous allez être mis à contribution au cours de notre réflexion pour valider certains éléments et le cas échéant, certaines échéances.

Dans la mise en œuvre du plan d'action, on devra également prendre en compte la volonté politique de faire progresser les dossiers en temps utile.

Encore beaucoup de pain sur la planche, mais ensemble, nous saurons réaliser ce qui nous tient à cœur pour augmenter la crédibilité du système professionnel québécois.

Je vous remercie de votre attention et vous pouvez être assuré de mon entière collaboration.

Je suis prêt à répondre à vos questions.